L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 JUIN 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 31, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 15 JUIN 1848

On a ce qu'il dit dans la lettre d'acceptation de Cass:

Nous avons un gouvernement fondé par la volonté du peuple, responsable et ouvert au pouvoir de tous, et administré pour le bien de tous. Le principe même de cette liberté démocratique est la souveraineté populaire, le gouvernement par la majorité, qui est bien le droit naturel, mais aussi le droit politique. Depuis l'époque de la Révolution, l'histoire de notre pays a été remplie de luttes, tour à tour sérieuses, tour à tour ridicules, pour le triomphe de la liberté. Mais, à quelque époque que ce soit, la question fondamentale a toujours été celle-ci: le peuple doit-il se gouverner lui-même, ou doit-il être gouverné par un maître? Ce n'est là, certainement, la question que le peuple ne peut pas se gouverner lui-même.